

**DÉPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTAIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU**

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 2 AVRIL 2024

Présents : M. HANON, maire-président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, MM. DESPLAT, BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, WILS, VIVES, Mme BOUBARNE, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, M. RAMALHO, Mmes JANNEL, MUSEL, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

Absents mais ayant donné pouvoir : Mmes BAYLE-LASSERRE (pouvoir à M. BOUNINE), LAMAZERE (pouvoir à M. GROUSSET), DOMBLIDES (pouvoir à M. MELIANDE)

Secrétaire de séance : Mme LEMBEZAT

24 – 21 - AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023 – BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXES

Rapport présenté par Monsieur DESPLAT, maire-adjoint :

Les modalités d'affectation des résultats du compte administratif sont précisées par l'instruction budgétaire et comptable M57. Le résultat de fonctionnement est ainsi affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de l'investissement.

Ce besoin de financement devant être corrigé au préalable des restes à réaliser en dépenses et en recettes. Le surplus éventuel constitue alors une dotation complémentaire, soit pour l'investissement, soit pour le fonctionnement.

Il convient par la présente délibération de confirmer les résultats ainsi que leur affectation car, lorsque la collectivité vote le compte administratif avant le budget primitif, les résultats sont intégrés dans ce dernier.

	A - Résultat de fonctionnement	B - Résultat d'investissement	C - Restes à réaliser dépenses d'investissement	D - Restes à réaliser recettes d'investissement	Besoin (ou excédent de financement) B+C-D	proposition d'affectation		
						Affectation en réserve au 1068 couverture du besoin de financement	Déficit de fonction reporté - (ou excédent) au 002	Déficit d'investissement reporté (ou excédent) au 001
Budget principal	2 408 583,66 €	- 888 282,27 €	- 476 035,81 €	4 800,00 €	- 1 359 518,08 €	1 359 518,08 €	1 049 065,58 €	- 888 282,27 €
Budget annexe restauration	39 348,95 €	- 38 050,65 €	- 800,00 €		- 38 850,65 €	38 850,65 €	498,30 €	- 38 050,65 €
Budget annexe location	63 442,75€	- 19 563,06 €			- 19 563,06 €	- 19 563,06 €	43 879,69 €	- 19 563,06 €
Budget annexe transport	13 937,76€						13 937,76€	
Budget annexe fêtes	6 715,54 €						6 715,54 €	
Budget annexe camping	626,01 €	9 126,00 €					626,01 €	9 126,00 €

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 26 voix pour – 7 abstentions (M. CONEJERO, Mmes MUSEL, DOMBLIDES, MM. MELIANDE, BERGES, LABENNE, DELTEIL), décide d'affecter les résultats de la manière suivante :

Concernant le budget principal :

En report d'investissement (article 001), un déficit de – 888 282,27 €,
En couverture du besoin de financement, en tenant compte des restes à réaliser, réserve (article 1068) de 1 359 518,08 €,
En report de fonctionnement (article 002), le solde de l'excédent de fonctionnement de 1 049 065,58 €.

Concernant le budget annexe de la restauration :

En report d'investissement (article 001), un déficit de – 38 050,65 €,
En couverture du besoin de financement, en tenant compte des restes à réaliser, réserve (article 1068) de 38 850,65 €,
En report de fonctionnement (article 002), le solde de l'excédent de fonctionnement de 498,30 €.

Concernant le budget annexe location :

En report d'investissement (article 001), un déficit de - 19 563,06€,
En couverture du besoin de financement, réserve (article 1068) de 10 563,06 €,
En report de fonctionnement (article 002), le solde de l'excédent de fonctionnement de 43 879,69 €.

Concernant le budget annexe transport :

En report de fonctionnement (article 002) un excédent de 13 937,76 €.

Concernant le budget annexe des fêtes :

En report de fonctionnement (article 002) un excédent de 6 715,54 €.

Concernant le budget annexe camping :

En report d'investissement (article 001) un excédent de 9 126,00 €,
En report de fonctionnement (article 002), un excédent de 626,01 €.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 2 avril 2024
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON**

Publiée le



Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le

ID : 064-216404301-20240402-24DEL21-DE



**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 2 avril 2024
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON**



Publiée le

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 2 AVRIL 2024

Présents : M. HANON, maire-président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, MM. DESPLAT, BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, WILS, VIVES, Mme BOUBARNE, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, M. RAMALHO, Mmes JANNEL, MUSEL, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

Absents mais ayant donné pouvoir : Mmes BAYLE-LASSERRE (pouvoir à M. BOUNINE), LAMAZERE (pouvoir à M. GROUSSET), DOMBLIDES (pouvoir à M. MELIANDE)

Secrétaire de séance : Mme LEMBEZAT

24 – 22 - AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023 – BUDGET ÉTAT SPÉCIAL SAINTE-SUZANNE

Rapport présenté par Monsieur DESPLAT, maire-adjoint :

Les modalités d'affectation des résultats du compte administratif sont précisées par l'instruction budgétaire et comptable M57.

Le résultat de fonctionnement est ainsi affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de l'investissement.

Ce besoin de financement devant être corrigé au préalable des restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Le surplus éventuel constitue alors une dotation complémentaire, soit pour l'investissement, soit pour le fonctionnement.

Il convient par la présente délibération de confirmer les résultats ainsi que leur affectation car, lorsque la collectivité vote le compte administratif avant le budget primitif, les résultats sont intégrés dans ce dernier.

A - Résultat de fonctionnement	B - Résultat d'investissement	C - Restes à réaliser dépenses d'investissement	D - Restes à réaliser recettes d'investissement	Besoin de financement B-C+D	Affectation en réserve au 1068 couverture besoin de financement	Excédent fonctionnement reporté au 002	Excédent investissement reporté au 001
+ 10 531,85 €	+ 34 640,82 €	- 62 440,80 €		- 27 799,98 €	+ 10 531,85 €		+ 34 640,82 €

Après avis favorable du Conseil Consultatif de Sainte Suzanne, qui s'est réuni le 26 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 26 voix pour – 7 abstentions (M. CONEJERO, Mmes MUSEL, DOMBLIDES, MM. MELIANDE, BERGES, LABENNE, DELTEIL), décide d'affecter les résultats de la manière suivante :

En report d'investissement (article 001), un excédent de + 34 640,82 €.

En couverture du besoin de financement (article 1068) réserve de + 10 531,85 €, soit l'excédent de fonctionnement dans sa totalité.